

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 30 JUILLET 2019.**

L'an deux mille dix-neuf, le 25 du mois de Juillet, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le Mardi 30 Juillet 2019 à 20 h.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr CHUPEAU, Mr Robert TURCAUD Mr PUAUD, Mme RAUD Mme ROUSSEAU, Mme PAJOU, Mme de LA TOUR

**EXCUSES**: Mr MATHONNEAU, Mr PEAUD, Mme RAGOT Mme BOUSSEAU.  
Mr PEAUD a donné procuration à Mme TRIGATTI.  
Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2019 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Mme RAUD informe qu'elle a constaté une erreur matérielle concernant l'absence d'un montant concernant la formation extincteurs. Mme le Maire confirme et procède à la complétude.

Le procès-verbal de la séance du Mardi 25 Juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CAILLERE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA PARTIE BATIMENT.
- 2- TRAVAUX RUE DU ROC : AVENANT DES PLUS ET MOINS VALUES.
- 3- RUE DU ROC : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE.
- 4- SERVICE TECHNIQUE : REORGANISATION ET PROPOSITION DE RECRUTEMENT.
- 5- COURRIER DE MR RICHARD DESLANDES.
- 6- TRAVAUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX.
- 7- QUESTIONS DIVERSES.

**2019-07-01-AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE LA CAILLERE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

A la suite de certains lots infructueux, le marché d'aménagement de centre bourg de la Caillère pour la construction de l'édifice public a été relancé.

Il est rappelé au Conseil Municipal les lots du marché :

- LOT 3- MACONNERIE.
- LOT 4 – CHARPENTE BOIS
- LOT 5 – TOITURE.
- LOT 6 – ELECTRICITE
- LOT 7 – TOILETTE

Il est rappelé au Conseil qu'un budget de 90 000 € HT soit 108 000 € TTC a été réservé pour le bâtiment. Mme le Maire informe qu'aucune offre n'a été reçue pour les lots 4 et 6.

**Budget prévisionnel alloué au bâtiment estimé à 90 000€ HT soit 108 000€ TTC.**

**Lot 3 MACONNERIE**

ESTIMATIF	<b>38 431.31 € HT</b>	
ENTREPRISE	PRIX HT	DIFFERENCE
MATHONNEAU	42 805.71 €	4 374.40 €
BALINEAU	44 943.78 €	6 512.47 €
MALVAUD	44 745.06 €	6 313.75 €

**Lot 5 TOITURE**

ESTIMATIF	<b>3 207.06 € HT</b>	
ENTREPRISE	PRIX HT	DIFFERENCE
MATHONNEAU	4 343.30 €	1 136.24 €
COUTAND	2 885.10 €	-321.96 €
MALVAUD	3 197.19 €	-9.87 €

**Lot 7 SAGELEC**

ESTIMATIF	<b>25 000 € HT</b>	
ENTREPRISE	PRIX HT	DIFFERENCE
SAGELEC	24 900.00 €	-100.00 €

Après s'être fait exposer les résultats de la consultation des entreprises dans le projet de revitalisation du bourg de La Caillère et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'ATTRIBUER le lot 3 – Entreprise MATHONNEAU – La Caillère St Hilaire pour un montant de 42 805.71 € HT.

- D'ATTRIBUER le lot 5 – Entreprise COUTAND – Chantonay pour un montant de 2 885.10 € HT.

- D'ATTRIBUER le lot 7 – Entreprise SAGELEC- Ancenis pour un montant de 24 900 € HT.

- DE DECLARER INFRUCTUEUX les lots 4 et 6 aucune entreprise n'ayant répondu sur ces lots.

**2019-07-02- RUE DU ROC : AVENANT DES PLUS ET MOINS VALUES.**

Les travaux de réfection de la voirie de la rue du roc se déroulent dans les temps. Les enrobés de chaussée seront finalisés en fin de semaine. Les enrobés de trottoirs seront réalisés semaine 35. Les travaux seront réceptionnés avant la rentrée.

Au cours des travaux plusieurs points du marché ont évolués, principalement sur les travaux du réseau EP. Mme le Maire et Mr PICANT l'adjoint en charge des travaux présentent le détail des plus et moins-values. Le coût total de la plus-value est de 10 927.00 € HT soit 13 112.40 € TTC.

Après s'être fait exposer les plus et moins-values induites par la réfection totale de la rue du roc et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- DE VALIDER les plus et moins-values pour un montant de 10 927.00€ HT soit 13 112.40 € TTC auprès de l'entreprise COLAS.

- AUTORISE Mme le Maire de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise COLAS.

- PREVOIT les crédits budgétaires nécessaires.

Mme Marie Claude ROUSSEAU demande si un panneau signalant les numéros des maisons de l'impasse est prévu dans les travaux.

### **2019-07-03 RUE DU ROC : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Mme le Maire souhaite rappeler au Conseil Municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre avec le géomètre Verronneau a été conclu sur un taux d'intervention de 4.4% du montant prévisionnel des travaux (délibération du 17 Décembre 2018).

Le montant retenu pour finaliser le contrat de service est de 97 225.70 € HT. Il s'agit du montant estimé avant lancement des marchés. Le coût total de rémunération de la Maîtrise d'œuvre sur ce dossier s'élèvera donc à 4 277.93 € HT soit 5 133.52 € TTC.

Après s'être fait exposer les plus et moins-values induites par la réfection totale de la rue du roc et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- VALIDE le contrat de service fixé à 4 277.93€ HT soit 5 133.52 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire de signer le contrat de service avec le Cabinet Verronneau de Fontenay le Comte.
- PREVOIT les crédits budgétaires nécessaires.

### **2019-07-04A -SERVICE TECHNIQUE REORGANISATION**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la suite de la réorganisation du service technique. Après plusieurs réunions de travail entre Mr DEBORDE et Mme MAIRE une réorganisation a été proposée aux élus. Mr DEBORDE ayant exprimé le souhait de ne plus être responsable du service et d'avoir comme interlocuteur privilégié son responsable N+1, un nouvel organigramme tenant compte de ces demandes a été travaillé par les agents. Ainsi les deux postes du service technique ont été placés sur le même niveau hiérarchique. Parallèlement les missions actuelles de la Secrétaire Générale sont élargies pour coordonner le service. Cette proposition a été validée par les élus et le régime indemnitaire du service technique seul a été revu.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr DEBORDE à son intention et celle du Conseil Municipal. Dans ce courrier, Mr DEBORDE demande une mise en disponibilité pour convenance personnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2019. Mme le Maire explique au Conseil Municipal la procédure administrative de mise en disponibilité et informe qu'un accord a été trouvé avec Mr DEBORDE pour un départ au 1<sup>er</sup> Octobre 2019.

Madame le Maire explique qu'une commission de travail sera créée à l'automne pour une réorganisation en profondeur du service technique et ouvrir une réflexion sur les missions conservées en régie et les missions externalisée.

### **2019-07-04B SERVICE TECHNIQUE LANCEMENT D'UN RECRUTEMENT.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Mme le Maire souhaite aborder l'organisation du service technique. Elle rappelle qu'à la suite d'une disponibilité dans le service, un poste est vacant. Un recrutement est nécessaire sur ce poste pour le 1<sup>er</sup> Novembre 2019.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **De pourvoir le poste vacant du service technique.** Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant soit du grade ou cadre d'emplois de l'adjoint administratif territorial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De pourvoir le poste d'adjoint technique territorial pour le service technique de la mairie**, emploi permanent d'un an à temps complet à raison de 35h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2019.
- **D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un agent.**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.**

## **2019-07-05 DEMANDE DE VENTE PARTIE CHEMIN COMMUNAL.**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier transmis en mairie par Mr Richard DESLANDES. Par ce courrier, Mr DESLANDES informe de la vente de sa propriété à La Frelonnière et sollicite le Conseil Municipal pour l'acheteur. Il souhaiterait savoir si la commune serait vendeuse du bout de chemin d'une surface 100 m<sup>2</sup> et qui dessert exclusivement la propriété.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER la vente de l'espace demandé au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.**
- **DEMANDE** au futur acheteur Mr SIYMONDS Philip de faire passer un géomètre afin procéder au bornage et au numérotage de la future parcelle.

## **2019-07-06- TRAVAUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX.**

### **Travaux : reprise du mur de soutènement de l'école, rue de la Raffinerie :**

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que le mur de soutènement de l'école situé rue de la raffinerie, face au garage, a besoin d'être repris. Elle laisse la parole à Mr PICANT qui présente au Conseil Municipal les devis des deux entreprises pour ces travaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE le devis de reprise du mur de soutènement de l'école par l'entreprise Damien RAGER pour un montant de 1 087.17 € HT soit 1 304.60 € TTC.**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **Terrain de sport :**

Mme le Maire informe qu'une rencontre s'est déroulée au stade avec les dirigeants du foot. Après avoir fait un point sur les infrastructures, leur demande est la suivante : Le remplacement des buts mobiles situés autour du stade et servant lors des entraînements et manifestations. Des devis sont en cours. Un choix devra être fait entre le projet de rénovation des vestiaires et l'achat des buts.

## **2019-07-07- QUESTIONS DIVERSES.**

### **Achat du Four au restaurant scolaire**

Madame le Maire informe que l'association des parents d'élèves nous a transmis un don de 2000 € afin de participer à l'achat du four du restaurant scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE le don de 2 000 € de l'association des parents d'élèves de l'école des p'tits marrons.**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **Cimetière de St Hilaire :**

Mr Robert TURCAUD informe qu'un lierre court le long du mur du cimetière de St Hilaire. Son arrachage serait judicieux.

### **Chemin piétonnier du Paliat au chemin de la Tannerie :**

Mr Henri CHUPEAU informe, qu'on lui a demandé l'installation d'une barrière en bois, qui pourrait servir d'appui le long du chemin piétonnier descendant du Paliat au chemin de la tannerie.

## **Club du 3<sup>ème</sup> âge**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le club du 3<sup>ème</sup> Age n'a pas donné de réponse à la proposition de mise à disposition de la salle du petit clos à St Hilaire.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.